

24 janvier 2023

Communiqué

AVS 2030 – Scénarios pour l'âge de la retraite

Même après l'acceptation de la réforme AVS 21 en septembre passé, le déficit de financement du 1^{er} pilier reste énorme. Dans une nouvelle étude, les experts en prévoyance d'UBS et de l'Université de Fribourg-en-Brisgau analysent des scénarios d'une hausse de l'âge de référence et leur impact sur le déficit de financement de l'AVS. En Suisse, contrairement à d'autres pays, il est possible d'éliminer ce déficit et de garantir ainsi durablement le niveau de vie des générations futures.

Zurich, le 24 janvier 2023 – La grande prospérité de la Suisse repose notamment sur son système de prévoyance. Selon les statistiques officielles, les retraités actuels sont plus riches et financièrement plus à l'aise que toutes les jeunes générations. Cependant, un système de retraite devrait non seulement assurer la prospérité des retraités actuels, mais aussi celle des générations futures. C'est ce qu'on appelle l'équité intergénérationnelle.

Toujours pas d'équité intergénérationnelle

En 2019, le déficit de financement de l'AVS était encore de quelque 1165 milliards de francs. Entrée en vigueur en 2020, la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS), a réduit le déficit à un peu moins de 909 milliards de francs. En sus de la réforme, cela est également dû à la croissance économique positive en 2018. Après l'adoption d'AVS 21 à l'automne 2022, le déficit devrait encore se réduire à 654 milliards de francs, soit environ 90% du PIB de 2019 (figure 1). Grâce aux deux réformes mentionnées, les finances du 1^{er} pilier seront dans le vert jusqu'en 2030 environ. Mais, sans mesures supplémentaires, les déficits vont réapparaître.

«Les deux dernières réformes sont déjà largement financées par les jeunes générations, sur les épaules desquelles pèse également la dette restante», explique Veronica Weisser, économiste et experte en prévoyance chez UBS. Des réformes supplémentaires sont donc nécessaires pour assurer la prospérité à l'avenir. Grâce à l'adoption de la réforme AVS 21, il s'agit maintenant d'éviter de futurs déficits de l'AVS et non d'éliminer ceux qui existent déjà. Cela simplifie la situation de départ. C'est pourquoi il faut aborder sans délai de nouvelles réformes.

«Il existe différentes solutions pour équilibrer le système, par exemple en augmentant divers impôts et/ou les cotisations AVS, en réduisant les rentes ou en allongeant le temps de travail», explique Jackie Bauer, économiste et experte en prévoyance chez UBS. Un relèvement de l'âge de référence offre la possibilité de faire d'une pierre deux coups : travailler plus longtemps signifie (1) améliorer son avoir-vieillesse par des revenus professionnels sur une plus longue durée, (2) verser des cotisations plus longtemps, de sorte que (3) les cotisations et les impôts n'auront pas besoin d'être augmentés. Ce qui permet (4) de percevoir une rente moins longtemps, et donc que (5) les versements ultérieurs de rentes ne devront pas être réduits.

Divers scénarios de réforme pour l'âge de référence (AR)

Scénario de réforme 1 – Age de référence à 66 ans : immédiatement après la mise en œuvre de la réforme AVS 21, qui porte l'AR des femmes à 65 ans d'ici 2028, l'AR des deux sexes serait augmenté de deux mois par an pour atteindre 66 ans sur six ans. La période de réforme s'étendrait de 2029 à 2034. Cette réforme réduirait le déficit de financement de l'AVS de 36,8 points de pourcentage à 52,5% du PIB de 2019, soit environ 380 milliards de francs.

Scénario de réforme 2 – Age de référence à 67 ans : l'augmentation de l'AR des femmes et des hommes à 66 ans d'ici 2034 serait suivie d'une augmentation de deux mois par an pour atteindre 67 ans d'ici 2040. Cela réduirait le déficit de financement de l'AVS de 35 points de pourcentage supplémentaires, à 17,5% du PIB de 2019, soit environ 130 milliards de francs.

Scénario de réforme 3 – Age de référence à 65 ans et lien avec l'espérance de vie : avec un facteur d'espérance de vie (EV) de 0,8, l'AR serait augmenté en moyenne de 1,1 mois par an jusqu'en 2040 et de 0,8 mois par an en moyenne dès 2040. Le premier ajustement aurait lieu après la mise en œuvre d'AVS 21, dès 2029. D'ici 2070, l'AR passerait à 67,8 ans. Cette approche permettrait de combler presque entièrement le déficit de financement et de le réduire de 85,6 points de pourcentage à 3,7% du PIB de 2019, soit environ 30 milliards de francs.

Scénario de réforme 4 – Age de référence à 66 ans et lien avec l'espérance de vie : de 2029 à 2034, l'AR serait d'abord augmenté de deux mois par an pour atteindre 66 ans. Cela est conforme à la proposition de l'Initiative sur les rentes. Dès 2035, l'AR serait lié à l'espérance de vie avec un facteur d'EV de 0,8. Cela porterait l'AR à 68,2 ans d'ici 2070. Avec ces ajustements, l'AVS afficherait un léger excédent de 13,4% du PIB de 2019, soit environ 100 milliards de francs (figure 2).

«L'excédent de l'Initiative sur les rentes permettrait d'intégrer un coussin social dans une telle réforme sans affaiblir l'effet de financement», explique Karen Rudolph, doctorante à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Il est clair que tout le monde ne peut pas travailler plus longtemps. Les modèles d'âge de référence dynamiques peuvent prendre en compte des facteurs tels que l'espérance de vie, le stress physique et mental au travail ou le niveau d'éducation. Cependant, ils compliquent le calcul, ainsi que la compréhension et donc l'acceptation par la population. Etant donné qu'un relèvement de l'âge de référence de quelques années pourrait combler le déficit de financement de l'AVS, la question se pose de savoir si ces paramètres supplémentaires apporteraient une valeur ajoutée ou ne feraient qu'accroître la complexité.

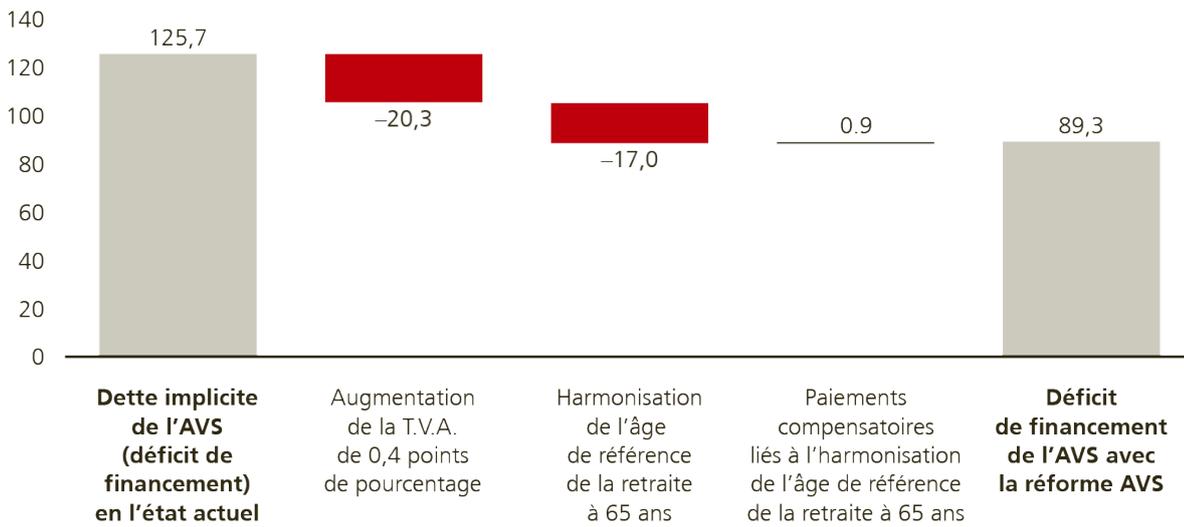
Un regard au-delà de l'horizon (suisse)

«La grande majorité des pays de l'OCDE a déjà décidé de relever l'âge de la retraite au-dessus de 65 ans, même si la plupart d'entre eux ont une espérance de vie inférieure à celle de la Suisse», souligne le Professeur Bernd Raffelhüschen, directeur du Centre de recherche sur les contrats intergénérationnels de l'Université de Fribourg i. B. L'objectif est d'assurer un financement sûr et durable des retraites et, selon le modèle de financement, de réduire la dette implicite de l'Etat. Cependant, la Suisse est l'un des seuls pays qui a la possibilité de combler complètement le déficit de financement.

Il n'est pas possible de dire dans quelle mesure l'âge de la retraite devrait être relevé de manière générale. Cela dépend de la démographie et de la manière dont le système est financé, si les réformes sont menées uniquement sur le dos des jeunes ou si les retraités sont également impliqués. Certes, l'âge de la retraite n'est pas la seule vis d'ajustement, mais c'est l'une des plus efficaces et des plus justes. Toutes les autres options réduisent en fin de compte la prospérité des générations actives ou plus âgées – ou des deux. Etant donné que les générations d'aujourd'hui passeront encore plus de temps à la retraite que les générations précédentes, même avec un âge de la retraite plus élevé, cette option devient de plus en plus urgente.

Figure 1: AVS 21 réduit le déficit de financement d'environ un tiers

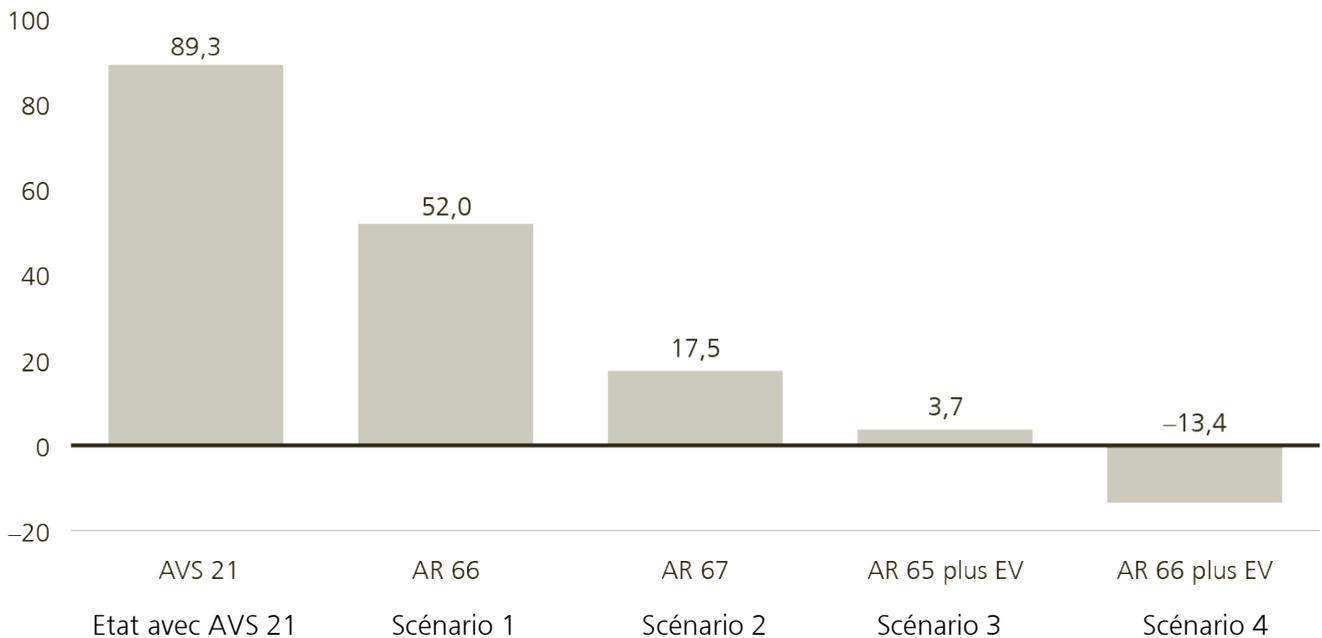
En pourcentage du PIB (année de référence 2019), croissance de la productivité 1,2%, taux d'intérêt réel 2,2%



Sources: OFS, OFAS, OFSP, DFF, FZG, UBS 2022

Figure 2: déficit de financement après la réforme

En pourcentage du PIB (année de référence 2019), croissance de la productivité 1,2%, taux d'intérêt réel 2,2%.



Sources: OFS, OFAS, OFSP, DFF, FZG, UBS 2022

Lien

De plus amples informations et la publication sont disponibles à l'adresse suivante:

www.ubs.com/forumprevoyance

UBS Switzerland AG**Contacts**

Jackie Bauer, CFA, jackie.bauer@ubs.com

Veronica Weisser, veronica.weisser@ubs.com

James Mazeau, CFA, james.mazeau@ubs.com

Téléphone: +41-44-234 85 00

www.ubs.com/media